

## *Délibération du Conseil Municipal*

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

### *Ville de Saint-André Lez Lille*

L'An Deux Mille Vingt et Un, le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 février 2021 soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

*Nombre de membres en exercice : 33*

#### **Etaient Présents :**

Elisabeth MASSE, Maire ; Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Olivier LECOINTE, Joséphine FARINEAUX jusqu'à la question 1/2, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Didier PARSY, Adjoints ; Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT jusqu'à la question 1/2, Marie MARCHAND, Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Véronique TAVERNIER, Lydie YAP, Delphine MISZTAL, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Julie HENNEBELLE, Sébastien LEBLANC, Carmen GONZALEZ RUIZ, Louis CRUCHET, Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE, Guillaume MONCEAUX, Loïc LEBEZ, Myrtille MAERTEN, Déborah ANDRE, Cyprien RICHER, Conseillers Municipaux ;

#### **Ont donné procuration :**

Laurent GOVAERT à Claude WASILKOWSKI à partir de la question 2/1  
Joséphine FARINEAUX à Elisabeth MASSE à partir de la question 2/1

**Secrétaire de Séance :** Louis CRUCHET

## Conseil Municipal du 16 février 2021

### Projet de délibération

**Saint-André**  
LEZ-LILLE

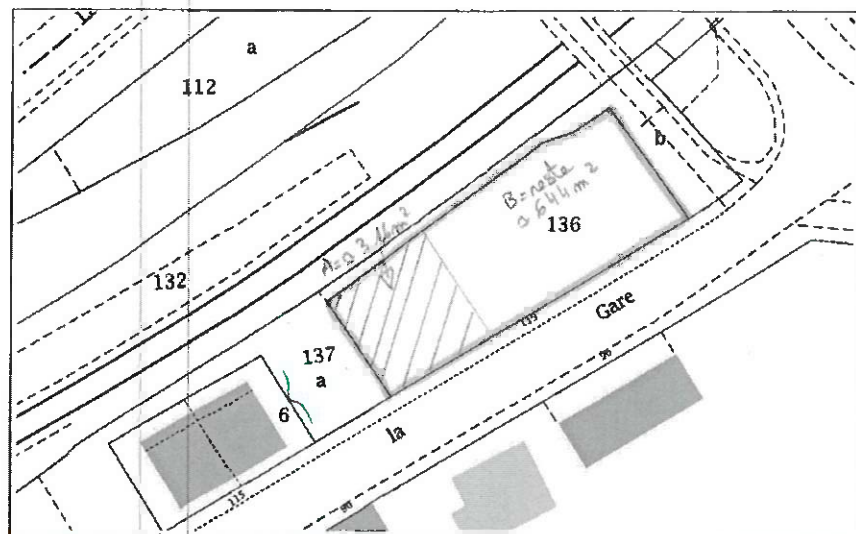
Rapport de Madame le Maire :

La Ville de Saint André est propriétaire d'un terrain sis 119 rue de la Gare cadastré AN 136 d'une contenance de 960 m<sup>2</sup>, acheté à la SNCF en octobre 2016.

Le projet du centre de santé situé face à ce terrain nécessite la réalisation de place de stationnement. Les preneurs de ce projet ont donc sollicité la Ville pour l'acquisition d'une partie de cette parcelle (316 m<sup>2</sup>) dans le but d'y réaliser un parking d'une quinzaine de places leur permettant d'offrir un stationnement à leur clientèle (voir plan).

Vu l'évaluation des domaines en date du 04 septembre 2020, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser la vente d'une partie de la parcelle cadastrée AN 136 pour une superficie de 316 m<sup>2</sup> à la SCI HoliPsy, sis 81 rue de la Gare à Saint-André, moyennant un prix de 72 680.00 € HT. Les frais annexes seront la charge de l'acheteur.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tout autre document relatif à cette délibération.



**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ**  
**25 VOIX POUR**  
**8 VOIX CONTRE**



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

Isabell MASSE

D – 4-1/2021

Vente d'une  
parcelle

◆◆◆

119, rue de la  
Gare

751-SD



**MINISTÈRE  
DE L'ACTION  
ET DES COMPTES  
PUBLICS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des Finances publiques**

Direction régionale des Finances publiques  
des Hauts-de-France et du département du Nord  
82 Avenue Kennedy – BP 70689  
59033 Lille  
Division de l'Évaluation domaniale  
Téléphone : 03 20 62 42 42

Madame le Maire  
Hôtel de Ville  
89 rue du Général Leclerc  
CS 40001  
59871 Saint André Cedex

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Christine VERDONCK  
Téléphone : 03 20 62 80 88  
Mél. : [drfip59.pole-evaluation@drfip.finances.gouv.fr](mailto:drfip59.pole-evaluation@drfip.finances.gouv.fr)

Réf LIDO : 2020-527V1481

Lille, le 04/09/2020

**AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : TAB**

**ADRESSE DU BIEN : 119 RUE DE LA GARE À SAINT ANDRÉ**

**VALEUR VÉNALE : VOIR PARAGRAPHE 7**

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

**1. SERVICE CONSULTANT : Mairie**

AFFAIRE SUIVIE PAR : Ludivine Fiquet

<b>2. Date de consultation</b>	: 25/08/2020
Date de réception	: 26/08/2020
Date de visite	: 04/09/2020
Date de constitution du dossier « en État »	: 26/08/2020

**3. OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par les collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics : CGCT, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3 et articles R correspondants.

**4. DESCRIPTION DU BIEN**

Référence cadastrale : parcelle AN 136

Description du bien : TAB occupé par un locataire – usage de stockage

#### 5. SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Mairie

Occupation : /

#### 6. URBANISME ET RÉSEAUX

Zone UVC 7.1 – Tissu résidentiel diversifié (100 %) – PLU approuvé par le conseil de communauté du 12/12/2019

#### 7. DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée selon la méthode par comparaison. La valeur vénale du bien est estimée à 230 €/m<sup>2</sup>, valeur assortie d'une marge de négociation de 10 %.

Cette valeur est donnée sous réserve d'une visite du site, et éventuellement sous réserve de frais de remise en état du terrain.

#### 8. DURÉE DE VALIDITÉ

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai d'un an et demi (18 mois) ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient modifiées.

#### 9. OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Pour le directeur régional des Finances publiques  
et par délégation  
L'inspecteur des Finances Publiques  
Christine Verdonck

